



soutien
à la création

Les œuvres d'art
nous révèlent
ce que les mots
ne peuvent
exprimer.

L'ADAGP gère les droits d'auteur des arts visuels

Société française de perception et de répartition des droits d'auteur pour les arts visuels, l'ADAGP a été créée en 1953.

Elle gère les droits d'auteur de plus de 260 000 artistes du monde entier, grâce à la richesse de son répertoire et à son réseau de 55 sociétés sœurs à travers le monde.

Une société créée par et pour les artistes

Société sans but lucratif, l'ADAGP a été fondée à l'initiative d'artistes et a rapidement accueilli dans ses rangs les plus grands créateurs de l'époque (Georges Braque, Bernard Buffet, Marc Chagall, Léonard Foujita, Pierre Soulages, Joan Miró, Zao Wou Ki, etc).

L'ADAGP est gérée par les artistes. Les adhérents (artistes, auteurs et ayants droit) élisent le conseil d'administration qui décide des orientations stratégiques de la société.

40 disciplines des arts visuels

Affichistes, architectes, artistes d'art urbain, auteurs de bandes dessinées, calligraphes, céramistes, décorateurs, designers, dessinateurs, dinandiers, graffeurs, graveurs, illustrateurs jeunesse, mangakas, mosaïstes, orfèvres, peintres, photographes, plasticiens, sculpteurs, tapissiers, verriers, vidéastes, etc.

Pour le respect et la défense des droits d'auteur

Sa mission première est la perception et la répartition des droits d'auteur, c'est-à-dire collecter la rémunération des artistes et la leur reverser, que ce soit pour le droit de suite, le droit de reproduction, le droit de représentation et les droits collectifs.

L'ADAGP encadre l'utilisation des œuvres pour tous les modes d'exploitation (livre, presse papier ou en ligne, publicité, produits dérivés, expositions, ventes aux enchères et en galeries, télévision, vidéo à la demande, sites Internet, etc.) et facture les montants correspondants pour les reverser aux titulaires de droits.

L'ADAGP a passé plus de 400 conventions avec des musées, Frac et centres d'art, près de 90 contrats avec des organes de presse (papier et numérique), et des contrats généraux avec environ 300 diffuseurs audiovisuels afin de fluidifier les relations avec ces utilisateurs réguliers d'œuvres des arts visuels.

L'ADAGP déploie également ses compétences et son expertise au service de la défense du droit d'auteur et des arts visuels. Siégeant au sein de plusieurs institutions nationales ou internationales de la propriété intellectuelle, elle œuvre ainsi pleinement en France et à l'étranger sur les enjeux actuels tels que le partage de la valeur sur internet, l'universalité du droit de suite ou le respect du droit d'exposition.

Un lieu de rencontres et d'échanges

L'ADAGP organise régulièrement des rencontres et des tables rondes autour des arts visuels, des ateliers et sessions de formation et d'information autour du droit d'auteur ou d'autres thématiques utiles aux artistes (archivage, réseaux sociaux, etc.)

Elle met aussi à l'honneur les lauréats des Révélations en présentant leur travail sur ses cimaises.

L'@dagp encourage la scène créative

Grâce aux 25 % des sommes perçues au titre de la rémunération pour copie privée, l'ADAGP peut mener une action culturelle, soutenir et promouvoir la création dans toutes les disciplines artistiques qu'elle représente.

Elle initie et soutient financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale. Une centaine de manifestations et d'institutions reçoit ainsi le soutien de l'ADAGP chaque année.

Elle développe également des aides directes à l'attention des artistes pour les accompagner à des moments clés de leur parcours professionnel.

Les Révé@tions

Chaque année, les Révé@tions encouragent l'émergence des talents dans 8 disciplines du répertoire. Les lauréats reçoivent 5 000 € et bénéficient d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP, accompagnée soit d'un texte critique, soit de prises de vue de leur travail.

Révélation Art numérique – Art vidéo

Avec Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains à Tourcoing

Révélation Arts plastiques

Avec 100% L'EXPO à La Villette à Paris

Révélation Art urbain

Avec l'association Juste Ici (festival BIEN URBAIN) à Besançon

Révélation Bande dessinée

Avec le festival Quai des Bulles à Saint-Malo

Révélation Design

Avec l'École des Arts Décoratifs – PSL à Paris

Révélation Livre jeunesse

Avec la Charte des illustrateurs et auteurs jeunesse

Révélation Livre d'artiste

Avec (Made Anywhere)

Révélation Photographie / Prix LE BAL/ADAGP de la Jeune Création

Avec LE BAL à Paris



Les programmes d'éducation artistique et culturelle

Culture(s) de demain

Culture(s) de demain est un projet initié et financé par l'ADAGP, mis en œuvre par LE BAL/La Fabrique du Regard et l'association La Source. Il permet aux enfants, guidés par leurs enseignants et par des artistes, de réaliser ensemble une création artistique (œuvres plastiques ou vidéo), en leur donnant le goût de l'échange et de la découverte. Chaque année, une thématique différente guide ces ateliers.

La vie devant soi

Ce programme, conçu et animé par le Réseau Diagonal, propose des ateliers de photographie à destination d'un public senior vivant en EHPAD, afin de concevoir et de mettre en œuvre des parcours pérennes d'accès à la culture. Chaque atelier est pensé en fonction de l'histoire, du patrimoine, du contexte social du territoire dans lequel il s'inscrit et est animé par un photographe.

Appels d'air

Afin de rendre l'art accessible à tous, y compris à ceux qui en sont les plus éloignés, l'ADAGP soutient depuis 2019 des actions d'éducation artistique et culturelle en milieu pénitentiaire. Elle attribue chaque année des aides de 5 000 € destinées à soutenir des ateliers de pratique artistique pour les mineurs détenus.

Le Fonds de soutien

À destination des membres depuis au moins un an, il prend la forme de 6 catégories de dotations pour accompagner les artistes dans leurs projets (visibilité, recherche, documentation, archivage, etc.).

- Captation vidéo d'une performance artistique : 1 500 €
- Portrait photographique : 1 500 €
- Portrait vidéo : 3 000 €
- Prises de vue d'œuvres d'art (2D ou 3D) : 3 000 €
- Temps de recherche artistique : 4 000 €
- Catalogage des œuvres : 6 000 €

Des centaines de dotations sont attribuées lors de 2 sessions de candidature annuelles, au printemps et à l'automne.



Les bourses et résidences

Bourse Collection Monographie

Pour accompagner les artistes en milieu de carrière et promouvoir leur travail, Collection Monographie bénéficie à 7 lauréats qui reçoivent chacun 15 000 €. Elle permet de contribuer au financement de la publication d'un ouvrage monographique ou d'un catalogue raisonné.

Bourse Connexion

Connexion se décline en 2 volets, France et Internationale. Connexion France aide les lieux de diffusion français à concrétiser un projet de coproduction internationale ou la reprise à l'étranger d'expositions d'artistes de la scène française grâce à 2 aides de 15 000 €. Connexion Internationale soutient les projets d'artistes de la scène française portés par des institutions culturelles étrangères grâce à 3 aides de 10 000 €.

Bourse Arcane

L'ADAGP et la Société des Gens de Lettres (SGDL) se sont associées afin de proposer une bourse de 9 000 € pour la création d'un livre d'artiste. Le projet lauréat réunit un artiste des arts visuels et un auteur de l'écrit auxquels peut s'adjoindre une structure éditrice.

Bourse Strada

À travers ses deux volets, Festivals et Collectivités, Strada accompagne les commanditaires dans le développement de projets artistiques d'art urbain sur l'ensemble du territoire, grâce à 2 soutiens de 7 500 € chacun.

Bourse Stampa

Ce dispositif bénéficie à 2 lauréats qui reçoivent chacun 6 000 € afin de soutenir la création d'une œuvre graphique (lithographie, gravure, xylographie, sérigraphie, risographie ou chalcographie) par un artiste accompagné d'un atelier.

Bourse Ekphrasis

Destinée à la rencontre de 10 duos artistes/critiques d'art lauréats, les aides d'un montant de 2 000 € permettent la rédaction, la traduction et la diffusion de textes critiques. De ces rencontres naissent une analyse littéraire de l'œuvre à paraître dans *Le Quotidien de l'Art*.

Bourse Transverse

Afin de contribuer à la création d'œuvres entre différentes disciplines, l'ADAGP et Freelens ont conçu Transverse pour inviter un photographe à élaborer une œuvre en binôme avec un artiste d'une autre discipline. Le duo lauréat reçoit une aide de 7 000 € et la restitution de l'œuvre consiste en la publication d'un livre.

Bourse Atomes crochus

Bourse de recherche et production, Atomes crochus accompagne un artiste, ou un collectif d'artistes, et un scientifique, ou une structure scientifique, dans la réalisation d'un projet commun lié aux enjeux écologiques. L'artiste ou le collectif d'artistes lauréat reçoit 16 500 €.

Bourse Fanzine

Libre dans la forme et dans l'esprit, le fanzine est un médium alternatif primordial dans la diffusion des arts visuels. L'ADAGP soutient, à travers des aides de 1 500 € à destination de 7 projets, l'expérimentation inhérente au genre.

Bourse ADAGP x Bétonsalon

L'ADAGP et Bétonsalon se sont associés pour créer une bourse de recherche et de production de 15 000 € visant à développer le travail d'un artiste sur la circulation et la reproduction des images, en lien avec un fonds photographique.

Bourse Dynamo !

D'un montant de 9 000 €, Dynamo ! récompense un duo constitué d'un ou plusieurs designers et d'une structure professionnelle pour un projet de design innovant sur le plan social ou environnemental.

Bourse Création vidéo

Destinée aux artistes ou collectifs d'artistes en milieu de carrière, Création vidéo est constituée de 2 soutiens de 5 000 € chacun. Elle permet de contribuer à la création d'une œuvre vidéo dans sa dimension expérimentale.

Bourse Étant donnés

Étant donnés pour l'art contemporain est un programme développé par les services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis, la Villa Albertine et Albertine Foundation. Il vise à renforcer les liens entre la France et les États-Unis en favorisant une collaboration entre les artistes des arts visuels, les commissaires d'exposition et les institutions culturelles de la scène française et états-unienne. Chaque année, l'ADAGP accorde un soutien de 15 000 € au dispositif Étant donnés afin de permettre aux institutions américaines d'exposer le travail d'artistes de la scène française aux États-Unis.

Résidence ADAGP x Cité internationale des arts

L'ADAGP et la Cité internationale des arts proposent un dispositif de soutien permettant à 2 artistes basés hors d'Île-de-France de bénéficier pendant 3 mois d'une résidence de recherche et de l'accompagnement professionnel de la Cité internationale des arts.

Résidence BD entre Rome et Angoulême

En partenariat avec l'ADAGP, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême ouvrent aux auteurs et autrices BD une résidence de création de 4 mois partagée entre Rome et Angoulême.

Résidence Laine & Création

Afin de valoriser le travail autour de la laine, l'ADAGP, la Casa de Velázquez et les Manufactures nationales ont créé une résidence de recherche de 3 mois à la Casa de Velázquez à Madrid.

Résidence Elles & Cité

L'ADAGP, la Cité internationale des arts et le ministère de la Culture s'associent pour proposer une résidence de recherche et de création destinée aux femmes photographes en milieu de carrière. Cette résidence de 3 mois inclut la mise à disposition d'un atelier-logement à la Cité internationale des arts, un accompagnement individualisé ainsi qu'une allocation mensuelle de 2 000 €.

Appels à candidature en cours et mises à jour :

➡ @dagp.fr

En savoir plus

Pour plus d'infos sur les bourses, les résidences et les Révélations, écrivez à :

✉ action.culturelle@adagp.fr

Pour plus d'infos sur les dotations du Fonds de soutien, écrivez à :

✉ dotation@adagp.fr

Pour en savoir plus sur le soutien à la scène artistique, les actions de défense des droits d'auteur, l'adhésion, les événements organisés autour de l'actualité des arts visuels, les droits gérés par l'ADAGP, les avantages adhérents, etc. :

✉ @dagp.fr



[@dagp_](#) | [@dagp.fr](#) | [@dagp_](#) | [@dagp_](#)

#Pourledroitdesartistes

@dagp

11 rue Duguay-Trouin 75006 Paris
+33 (0)1 43 59 09 79
adagp@adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722
Juillet 2025



Imprimé en France
par Escourbiac,
81300 Graulhet